

COVID-19 Mesures de protection de la société de gymnastique d'Avenches (version du 19 avril 2021)

Remarque : afin de simplifier la lecture du document, les points qui ont été modifiés par rapport à la version précédente sont marqués en jaune.

1. Les gymnastes entrent tous à la même heure dans l'enceinte. L'heure est protocolée. Les gymnastes n'arrivent pas plus de 5' en avance par rapport à l'heure de début du cours.
2. Les moniteurs et gymnastes **dès 12 ans** entrent dans les locaux en portant un masque.
3. Les gymnastes ne viennent pas à l'entraînement s'ils présentent des symptômes. Toutefois, un contrôle de l'état de santé des gymnastes peut être effectué à leur arrivée. Si un gymnaste présente des symptômes, il peut être exclu de l'entraînement.
4. Toutes personnes présentant un symptôme de maladie ou faisant partie d'un groupe à risque restent à la maison.
5. L'utilisation des vestiaires est possible aux conditions suivantes :
 - a. Pas de limitation pour les 20 ans et moins, soit les gymnastes nés jusqu'en 2001.
 - b. Pour les 21 ans et plus, la capacité maximale est de 5 personnes dans un vestiaire jusqu'à 60m². Dès 60m² : 1 personnes par 10m².
 - c. Le port du masque est obligatoire, sauf sous la douche.
 - d. En cas de mixité (plus et moins de 20 ans), chaque personne est comptabilisée comme si elle avait plus de 20 ans.
6. Il est interdit de s'entraîner à torse nu et/ou à pied nu.
7. Seuls les gymnastes et l'encadrement ont accès aux locaux. Aucun parent ne peut y accéder.
8. Les parents attendent à l'extérieur de l'infrastructure en respectant la distance d'1m50.
9. Les gymnastes entrent un par un dans la salle de gym et respectent la distance d'1m50.
10. Les moniteurs présents sont responsables du respect des règles d'hygiène.
11. A leur entrée dans l'enceinte, les gymnastes se lavent ou se désinfectent les mains. Le désinfectant est disponible dans le local de rangement.
12. Suite à l'assouplissement des meures décidé par le Conseil Fédéral, tous les groupes enfants (jusqu'à 20 ans) reprennent les entraînements durant la semaine du 1^{er} mars 2021.
13. Gymnastes jusqu'à 20 ans (année de naissance 2001 et plus)
 - a. Les entraînements en intérieur et extérieur peuvent avoir lieu sans limite de nombre.
 - b. Les sports de contact sont autorisés.
 - c. Le port du masque dès 12 ans reste obligatoire en dehors de la pratique sportive, dans les espaces communs (vestiaires, sanitaires, etc.) mais le masque n'est pas obligatoire durant le sport.
 - d. Entraîneurs : Le port du masque est obligatoire pour toutes les catégories d'âge.
 - e. L'aide et la surveillance sont autorisées.
14. Gymnastes de plus de 20 ans
 - a. Entraînements en salle
 - i. Les entraînements en salle sont autorisés en respectant une distance de 1.5m entre les gymnastes ET en portant le masque.
 - ii. Le nombre maximal de gymnastes est limité à 15 personnes (moniteurs compris).
 - iii. Le port du masque n'est pas obligatoire si les conditions suivantes peuvent être respectées :

1. 25m² par personne (ou 15m² pour une activité statique qui implique peu d'effort physique).
 2. Maximum 15 personnes dans la même salle.
 3. Aération efficace.
 4. La distance de 1.5m doit constamment être respectée.
- b. Entraînements en extérieur
- i. Les entraînements en extérieur sont autorisés en gardant une distance de 1.5m entre les gymnastes ou en portant le masque.
 - ii. Le nombre de personnes est limité à 15 par entraînement, entraîneur compris.
15. Groupe parents-enfants
- a. Les entraînements en salle et en extérieur sont autorisés.
 - b. Le nombre de personnes est limité à 15 par entraînement, enfants compris.
 - c. En salle, les adultes doivent respecter la distance de 1.5m entre les gymnastes **ET** porter le masque.
16. Lors d'un passage d'un groupe d'entraînement à l'autre, les personnes du groupe suivant attendent devant l'infrastructure jusqu'à ce que le groupe précédent soit sorti.
17. A la fin de chaque entraînement, le matériel utilisé tel que les barres fixes, les barres parallèles et les anneaux balançants est désinfecté avec du désinfectant prévu à cet effet.
18. La présence de chaque personne présente incluant les noms et prénoms, l'heure d'arrivée et de départ est consignée par écrit par le moniteur responsable et est transmise au responsable « coronavirus » au plus tard deux heures après la fin de l'entraînement.
19. Un planning ainsi qu'un horaire détaillé de chaque groupe est fourni au responsable « coronavirus » de la société qui assure le suivi et le respect des règles d'hygiène.
20. La société contrôle la bonne mise en application du concept et son respect.
21. Les gymnastes, entraîneurs, membres de comités, etc., adhèrent au concept de protection de manière solidaire et avec un degré élevé de responsabilité personnelle.
22. Pour notre société, le responsable « coronavirus » est Jérôme Laverrière. En cas de question, prière de le contacter directement (par téléphone au +41 79 233 88 40 ou par mail au jerome.laverriere@bluewin.ch).

Jérôme Laverrière
Responsable « coronavirus »

Kristen Treyvaud
Présidente